

FAIRE LA POLITIQUE SANS POLITICIENS, LE RÊVE DE ROUSSEAU RÉALISÉ PAR LA CYBERDÉMOCRATIE

Christ METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU

Doctorant

Université Aix-Marseille

christ.metogo@etu.univ-amu.fr

Résumé

De nos jours, il devient assez difficile d'accorder notre confiance aux politiciens qui nous gouvernent, à cause des scandales qui circulent à leur sujet dans les médias. En effet, il s'est installé au fil du temps un climat de suspicion entre le peuple et ses élus, sachant que certaines révélations choquantes ont ébranlé à la fois la probité morale et le prestige des hauts fonctionnaires de l'administration. Avec l'affaire Epstein, par exemple, on a réalisé qu'en dépit de leurs responsabilités, les élites au pouvoir sont hélas constituées d'humains ordinaires ayant des vices et des ambitions comme n'importe quel citoyen lambda. C'est pourquoi, il nous semble pertinent de promouvoir aujourd'hui de nouveaux paradigmes de gouvernance facilitant l'inclusion citoyenne dans la prise de décision politique comme le souhaitait jadis Jean-Jacques Rousseau.

Mots-clés : Cyberdémocratie, confiance, citoyen, politiciens, Rousseau.

*Engaging in politics without politicians : Rousseau's dream realized through
cyberdemocracy*

Abstract

Nowadays, it is increasingly difficult to place our trust in the politicians who govern us, given the scandals surrounding them that circulate in the media. Over time, a climate of suspicion has developed between the people and their elected representatives, as shocking revelations have undermined both the moral integrity and the prestige of high-ranking officials. The Epstein affair, for instance, revealed that despite their responsibilities the ruling elites are, regrettably, ordinary human beings with the same vices and ambitions as any average citizen. It therefore seems pertinent to promote new governance paradigms today that facilitate citizen inclusion in political decision-making, much as Jean-Jacques Rousseau once envisioned.

Keywords : Cyberdemocracy, trust, citizen, politicians, Rousseau.

*Participar en política sin políticos : el sueño de Rousseau hecho realidad a través de la
ciberdemocracia*

Resumen

Hoy en día, resulta cada vez más difícil confiar en los políticos que nos gobiernan, dados los escándalos que los rodean y que circulan en los medios de comunicación. Con el tiempo, se ha generado un clima de desconfianza entre la ciudadanía y sus representantes electos, a medida que revelaciones impactantes han socavado tanto la integridad moral como el prestigio de los altos funcionarios. El caso Epstein, por ejemplo, puso de manifiesto que pese a sus responsabilidades las élites gobernantes son, lamentablemente, seres humanos comunes, con los mismos vicios y ambiciones que cualquier ciudadano de a pie. Por ello, parece oportuno promover nuevos paradigmas de gobernanza que faciliten la inclusión ciudadana en la toma de decisiones políticas, tal como lo concibió en su día Jean-Jacques Rousseau.

Palabras clave : Ciberdemocracia, confianza, ciudadano, políticos, Rousseau.

Introduction

Dans son article premier, la Charte des Nations Unies enjoint tous les États signataires à « développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes » (P. Reuter et A. Gros, 1976, p.31). Cette injonction nous paraît intéressante, à bien des égards, dans la mesure où elle élève l'autonomie et l'égalité au rang de valeurs universelles. Seulement, en soumettant ces deux idéaux à l'épreuve des faits, on constate que l'adoption de ces principes se réduit souvent au statut de liturgie formelle, sachant que certaines nations sont dotées d'une hégémonie telle qu'elles exercent un contrôle sur l'économie et la politique mondiales.

D'ailleurs, ce sujet a largement nourri une littérature abondante, dont la lecture pourrait se révéler édifiante, notamment en ce qui concerne des ouvrages tels que *Le néocolonialisme, dernier stade de l'impérialisme* (K. Nkrumah, 1973, p.9), qui présente la condition des États africains demeurant toujours sous le joug de puissances tutélaires bien que « théoriquement indépendants » ; *Démocratie et développement en Afrique face au libéralisme* (J.R.E. Eyene Mba, 2001, p.19) qui constitue un plaidoyer sur la situation des « États du Sud [qui] sont exploités par les États du Nord en raison d'un mécanisme d'échanges déséquilibrés » ; *Géopolitique du numérique, l'impérialisme à pas de géants* (O. Coelho, 2025, p.289) qui traite de l'expansion territoriale des Big tech à l'origine d'un « néocolonialisme technologique ».

En supposant que le contenu de ces recherches soit fondé, il paraît compréhensible de douter de l'autodétermination des peuples et de l'horizontalité du concept d'égalité des nations. Toutefois, si l'on émet des réserves concernant l'existence de forces impérialistes se manifestant dans les relations internationales de manière à fragiliser la souveraineté des États, il est néanmoins évident que certains facteurs endogènes entravent la capacité des peuples à eux-mêmes s'autodéterminer. Parmi ces multiples éléments qui favorisent l'assujettissement d'une nation à un individu ou à un groupe, on peut recenser les velléités autocratiques des gouvernants et le désengagement civique. En clair, nous soutenons qu'au mépris des conventions internationales, il est fréquent que des dictateurs et des oligarques s'arrogent des prérogatives à la fois juridiques, économiques et politiques leur permettant de contrôler la personne et de spolier les biens du citoyen.

Plus précisément, même si « la volonté du peuple [...] doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret » (M. M. Mborantsuo, 2011, p.37), comme le dispose l'article 21 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, il arrive souvent que les préposés à des charges électives mentent à leur auditoire afin de s'attirer les faveurs d'un électorat. Par la suite, étant dépositaires de l'autorité, ils trahissent leurs promesses de campagnes, musèlent les médias de manière à passer sous silence leurs déboires, avant de confisquer le pouvoir pour opprimer les populations. Alors, au regard de ces péripéties, il sied de se demander s'il n'est pas préférable de *faire de la politique sans politiciens*.

Autrement énoncé, considérant les scandales à répétition qui ternissent l'image des hommes et des femmes politiques, la crédibilité de ces derniers n'est-elle pas suffisamment entachée de telle sorte qu'il conviendrait mieux de promouvoir des mécanismes d'expression directe des citoyens en régime démocratique ? Puisque les personnes au pouvoir sont d'abord animées par des ambitions personnelles avant d'endosser la responsabilité de veiller au bien commun, il se montrent hélas sensibles à la séduction, à la corruption et à la concussion. Ainsi, est-il prudent de s'en remettre aveuglément aux détenteurs d'un mandat représentatif ?

Si l'on en croit les théories de J.-J. Rousseau (2020, p.292), nous devons nous montrer prudents concernant la délégation du pouvoir décisionnaire du peuple à des tiers. Dès l'instant où la collectivité délègue son autorité à un individu, celui-ci doit agir uniquement comme un commissaire, mais jamais se prendre pour un représentant de la nation. Cela signifie simplement que tout intermédiaire choisi par le peuple doit mener ses actions en respectant scrupuleusement la volonté de ses mandants.

J.-J. Rousseau (2020, p.292) précise même que l'institution du gouvernement est une commission, c'est-à-dire une délégation de l'autorité s'accompagnant de restrictions qui sont inviolables par ses bénéficiaires. Il décrit le gouvernement comme une suprême administration, qui est composée « d'officiers du souverain, [exerçant] en son nom le pouvoir dont il les a faits dépositaires, et qu'il peut limiter, modifier et reprendre quand il lui plaît » (J.-J. Rousseau, 2020, p.292). Il se fait le chantre de l'implication citoyenne dans la gestion des affaires publiques, en accordant un droit de législation commun à tous les

citoyens et en appelant souverain un moi moral collectif à la source du droit (J.-J. Rousseau, 2020, p.274).

Aussi a-t-il formulé le souhait de naître dans « une démocratie sagement tempérée » (J.-J. Rousseau, 2020, p.8), c'est-à-dire qu'il a caressé le rêve d'assister à la levée d'une aube nouvelle à l'intérieur de laquelle le pouvoir législatif serait confié à une assemblée composée de tous les membres du corps politique. Cependant, il a constaté qu'à son époque on pouvait difficilement réunir la myriade d'individus formant la société civile dans le but de légiférer. Mais, est-ce toujours le cas aujourd'hui ?

Afin d'y répondre sereinement, nous allons opérer une revue de la littérature en adoptant une démarche herméneutique nous permettant de structurer notre argumentaire en trois parties. Tout d'abord, nous nous intéresserons à la crise de confiance qui affecte actuellement la qualité des rapports entretenus par les politiciens et leur électorat. Ensuite, nous montrerons de quelle manière ce climat de suspicion réanime les conceptions rousseauistes portant sur la délégation du pouvoir. Enfin, nous marcherons sur les sentiers de la cyberdémocratie pour entrevoir la perspective d'une souveraineté populaire conforme à la doctrine de Rousseau.

Notre réquisitoire repose donc sur trois hypothèses, à savoir que les politiciens sont actuellement en perte de crédibilité ; que cette décrédibilisation réactualise les théories de Rousseau concernant l'acte associatif et l'autorité politique qui en découle ; que cela permet d'envisager un regard croisé entre le rousseauisme et la doctrine de P. Lévy (2020, p.198), en interprétant l'intelligence collective en cyberdémocratie comme une variante plus contemporaine de la volonté générale.

1. Des dirigeants en perte de crédibilité

1.1. Sur le plan théorique

Dans son acception la plus élémentaire, on appelle politicien toute personne qui a fait de son engagement politique une source de rémunération. Il s'agit d'un homme ou d'une femme appartenant généralement à un parti et visant des fonctions électives ou nominatives au sein de l'administration publique. Le politicien est donc un citoyen qui aspire à acquérir le pouvoir. Mais comment le décrit-on dans l'histoire des idées politiques?

Platon, par exemple, présente le politicien comme un berger ou un guide, c'est-à-dire comme le dépositaire de la sagesse qui l'élève au-dessus de ses semblables. Il enseigne que la politique est « l'élevage collectif des hommes » (Platon, 1981, p.356). Aussi, le projet platonicien vise-t-il à instaurer le règne des philosophes, que M. Prelot (1969, p.87) appelle *sophocratie* pour désigner « la domination de l'intelligence politique, la royauté du génie, la souveraineté de la sagesse ».

À la différence, N. Machiavel (1996, p.133) s'éloigne beaucoup des conceptions platoniciennes. Il nous pousse à penser que l'homme d'État n'a pas à agir sous l'emprise de la vertu, mais doit plutôt faire preuve de force et de ruse suivant les circonstances en étant tantôt lion tantôt renard. Parmi les modalités d'acquisition et de conservation du pouvoir politique qu'il énumère, l'assentiment populaire lui paraît être la meilleure (N. Machiavel, 1996, p.133). Il affirme que le prince doit recevoir l'accord du peuple pour s'assurer qu'il n'y ait « autour de lui personne ou très peu de gens qui ne soient pas prêt à lui obéir » (N. Machiavel, 1996, p.133).

De même, à l'image de Machiavel, K. Popper (1979, p.151) a déconstruit le descriptif flatteur que Platon dresse du politique. Selon lui, ce n'est pas le détenteur du pouvoir qui garantit la légitimité du régime en vigueur, c'est plutôt l'alternance sans effusion de sang des dirigeants au pouvoir. Comme il l'a si bien formulé : « l'acceptation d'une politique même mauvaise, tant qu'on peut s'employer à la modifier pacifiquement, est préférable à la soumission à une tyrannie si sage ou si bienveillante soit elle » (K. Popper, 1979, p.154).

Contre les théories de Platon, K. Popper (1979, p.154) objecte que les dirigeants ne sont pas toujours des personnes sages, bonnes ou vertueuses. Celui-ci cherche à savoir : « comment peut-on concevoir des institutions qui empêchent des dirigeants mauvais ou incompetents de causer trop de dommages ? » (K. Popper, 1979, p.150). La réponse à cette interrogation est, semble-t-il, d'instaurer un système de concurrence qui oppose diverses candidatures à l'élection des chefs. De cette manière, on sera en mesure de sélectionner le candidat qui répond le mieux aux attentes de la majorité des citoyens, tout en préservant les moyens de le révoquer au terme d'une procédure similaire.

Convaincu qu'il n'existe aucune méthode rationnelle capable de concevoir une forme d'organisation sociale infaillible, K. Popper (1979, p.189) affirme qu'il lui est impossible de répondre parfaitement aux attentes qu'on lui adresse. Il recommande, donc, de le

changer s'il vient à nous décevoir à l'épreuve des faits. Dès lors, on doit reconnaître comme le meilleur gouvernement celui qui réalise le changement pacifique des personnes au pouvoir, mais pas celui qui répond au rêve utopique d'un régime idéal et idéal.

1.2. Sur le plan pratique

Au regard de ce qui précède, une question s'impose à notre esprit : est-ce qu'on peut légitimement accorder notre confiance aux politiciens ? Si l'on peut être tenté de répondre par l'affirmative, en supposant qu'ils savent mieux que nous ce dont nous avons besoin, les faits nous recommandent de modérer cet optimisme en montrant que les personnes au pouvoir s'efforcent de nous séduire par la ruse pour assurer la longévité à leur magistère. Alors, sous quels traits se dessinent le portrait de nos politiques ? Est-ce sous le signe de la sagesse et de la bienveillance que nos dirigeants mènent chacune de leurs actions ? Peut-être est-ce au contraire la malice et l'égoïsme qui les poussent à nous manipuler pour asseoir leur domination ? Que faire si l'on constate qu'ils ne servent que leurs propres intérêts et nuisent à celui de la collectivité ?

Loin des théories philosophiques, qui ratiocinent à partir de principes abstraits, il sied d'examiner l'actualité pour lire à travers les scandales les vicissitudes de nos hommes et femmes d'État. Dans cette perspective, la triste réalité est que les faits parlent contre les personnes au pouvoir. En fait, à mesure que l'on s'informe sur nos leaders politiques, on perd peu à peu l'estime et le respect que l'on avait pour leur corps de métier.

Depuis l'affaire Epstein¹, il est devenu flagrant que les personnalités publiques incarnant l'autorité de l'État profitent souvent des privilèges de leurs fonctions pour s'adonner à des pratiques sexuelles pédocriminelles en toute impunité. Fabienne Sintes nous en parle, dans son *talk-show* intitulé "Le téléphone sonne", diffusé sur Radio France le lundi 9 février 2026, en insistant sur le fait que « la diffusion de milliers de documents a révélé l'existence de cercle de pouvoir très fermés, où se croisent responsables politiques, chefs d'entreprise, acteurs culturels » (Affaires Epstein : un complot contre la démocratie, consulté en ligne le 20 mars 2026).

¹ L'affaire Epstein désigne une enquête surmédiatisée du Bureau Fédéral des Investigations (FBI) qui a conduit à l'arrestation de Jeffrey Epstein en 2019 pour trafic de mineur, mais surtout qui a exposé les ramifications de son réseau pédocriminel s'étendant dans les hautes sphères de la politique mondiale.

Si dans cette histoire le principal concerné n'est pas lui-même un politicien, il se trouve que de nombreuses figures d'influence gravitant autour de lui ont été reliées à son réseau mondial de prostitution de mineurs ; au nombre desquels on peut citer Andrew Mountbatten-Windsor membre de la famille royale britannique, Ehud Barak ancien premier ministre Israélien et Jack Lang ancien ministre Français. En définitive, l'élite au pouvoir se retrouve embarrasser de devoir expliquer sa proximité avec un pédophile notoire et la possibilité d'une participation éventuelle à son trafic.

Hélas, ce n'est pas la première fois que leurs déboires participent à la décrédibilisation des hauts responsables de l'administration. Déjà, en août 1974, le trente-septième président des États-Unis a démissionné de son poste à la suite de l'enquête d'une commission sénatoriale, qui a dévoilé sa participation dans une vaste opération d'espionnage organisée depuis le Watergate.

En janvier 1998, ce fut le tour du président américain Bill Clinton de se couvrir de honte comme Richard Nixon. Celui-ci choisit de mentir sous serment au peuple américain en niant sa relation adultérine avec une stagiaire de la maison blanche dénommée Monica Lewinsky. Plus tard, ses frasques sexuelles ont été étalée sur la place publique et sa réputation fut ternie.

À l'image des États-Unis, la France s'est elle aussi livrée à ce spectacle désobligeant qui salit le nom de ses hauts fonctionnaires après que leurs turpitudes ont été dévoilé. Parmi les cas les plus célèbres, on peut noter la condamnation à cinq ans de prison de l'ancien président Nicolas Sarkozy pour association de malfaiteurs : « après avoir laissé ses deux plus proches collaborateurs contracter un pacte de corruption avec un terroriste international » (F. Couteau, Revue de presse internationale, consulté en ligne le 20 mars 2026).

Récemment, à l'image du président de la République Nicolas Sarkozy, le président du Rassemblement National Marine Le Pen a été jugé coupable de détournement de fond public par la justice française. En février 2026, le tribunal de première instance a condamné cette dernière à cinq ans d'inéligibilité avec exécution provisoire pour sanctionner sa participation à un système financier ayant détourné de l'argent du parlement européen.

Cette sanction fait suite à l'affaire des assistants parlementaires, qui avaient déjà motivé en 2017 la publication d'un ouvrage de Mathias Destal et Marine Turchi intitulé *Marine est au courant de tout*. À la lecture de ce texte, on apprend que c'est « l'enveloppe des assistants parlementaires qui soulage beaucoup le portefeuille des élus et les caisses du parti » (M. Destal et M. Turchi, 2017, p. 287).

Par ailleurs, ce discrédit n'affecte pas seulement les milieux politiques occidentaux. Le continent africain est également concerné au premier chef, si bien que l'étude de l'*État en Afrique* que se propose d'effectuer F. Bayart (2008, p.288) se solde par l'exposition de « la politique du ventre ». Là encore, il est question de réseaux d'influence qui s'adonnent à des détournements de fonds massifs. Le Gabon illustre bien cette politique du ventre, sachant que : « le Parti Démocratique Gabonais, parti unique et pilier de l'édifice a progressivement sécrété un clientélisme d'autant plus facile à entretenir que la manne pétrolière semblait sans fond » (K. Inama, 1994, p.13).

Finalement, les politiciens ne semblent pas rendre raison à l'éloge que leur adressait Platon en vantant leur intégrité et leur sagesse. Encore faut-il préciser que celui-ci faisait référence au *philosophe-roi*, qui constitue un nominatif ne pouvant pas être revendiqué par toute la classe politique mondiale. En tout cas, l'exemple du Gabon, suivant les mots de l'ancien premier ministre Louis Gaston Mayila (2006, p.99), confirme qu'il existe dans ce pays « une opinion largement répandue et partagée, selon laquelle les hommes politiques agissent pour leurs intérêts exclusifs, ils ne se soucient pas de l'intérêt général, ils sont là que pour voler, détourner les ressources de l'État ».

2. Lecture rousseauiste de la vie des politiques

2.1. Aux origines du mal social

Dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, J.-J. Rousseau (2020, p.74) dresse un descriptif peu élogieux du politique, parce qu'il affirme que les dépositaires de l'autorité sont souvent « entraînés par une aveugle ambition, et regardant plus au-dessous qu'au-dessus d'eux, la domination leur devient plus chère que l'indépendance ». Cela signifie que les chefs du peuple sont dévorés par une puissante soif de pouvoir, qui les pousse à commander et à dominer leurs administrés sans vraiment

chercher le bonheur de la communauté. Seul compte pour eux le sentiment de supériorité, qui découle du fait de savoir que bien des gens sont soumis à leur volonté.

Cette ambition caractéristique du politique découle de l'acte associatif, qui a consacré l'inégalité au lieu de la réprimer. Selon J.-J. Rousseau (2020, p.63), la société moderne s'est édifiée sur la base d'un contrat de dupes à travers lequel un usurpateur a convaincu des gens naïfs que « pour garantir de l'oppression les faibles, contenir les ambitieux, et assurer à chacun la protection de ce qui lui appartient », il fallait rassembler les forces des individus en un pouvoir suprême. Autrement énoncé, avec l'invention de la propriété privée l'inégalité a été légalisé et l'ordre social s'est édifié pour permettre aux puissants d'asseoir leur domination en prétendant secourir les personnes défavorisées.

Selon Jean-Fabien Spitz (1993, p.663) Rousseau critique « une société qui repose sur l'inégalité et qui n'est au fond que la "législation" de l'état de conflit généralisé auquel aboutit l'état de nature après l'apparition de la propriété ». En d'autres termes, le citoyen de Genève s'oppose au système concurrentiel, qui fait que chaque individu poursuive son intérêt personnel au détriment du bien commun, de sorte que l'avènement de la puissance étatique devienne un moyen d'opprimer les défavorisés et non pas un outil au service de l'épanouissement collectif. J.-J. Rousseau (2020, p.320) s'indigne contre la modernité, qui paraît célébrer le désengagement civique à travers la promotion de la représentation, en faisant croire au peuple qu'une poignée d'hommes était en droit de leur fixer des règles de conduite à observer. Il a mis en lumière le fait que dès l'instant où une population se désintéresse du service public pour le confier à des mercenaires, elle court droit vers la servitude.

J.-J. Rousseau (2020, p.320) a insisté sur le fait que toute action visant à promouvoir le désengagement civique est nuisible à l'intérêt général. C'est là le cœur de sa critique de la représentation. Afin de démontrer la dangerosité du système représentatif, Rousseau en étudie l'effet. Il constate que celle-ci pousse le citoyen à négliger ses devoirs civiques et à prioriser la gestion de ses affaires en quête de revenus. Cela attédie l'amour de la patrie et la satisfaction du devoir accompli, en les remplaçant par des passions nocives à la vie sociale comme l'amour-propre et l'égoïsme patenté. À ce sujet, il écrit que « sitôt que le service public cesse d'être la principale affaire des citoyens, et qu'ils aiment mieux servir

leur bourse que leur personne, l'État est déjà prêt de sa ruine » (J.-J. Rousseau, 2020, p.320).

J.-J. Rousseau (2020, pp.320-321) assure que l'incivisme se manifeste de plusieurs manières. Il note tout d'abord le désintérêt pour la défense de la patrie. Ensuite, il dénonce la délégation du pouvoir législatif à des tiers. Il a écrit à ce sujet que s'il faut marcher au combat les citoyens « payent des troupes et restent chez eux ; faut-il aller au conseil ? ils nomment des députés et restent chez eux. À force de paresse et d'argent, ils ont enfin des soldats pour servir la patrie, et des représentants pour la vendre » (J.-J. Rousseau, 2020, pp.320-321).

2.2. La solution proposée : promouvoir une inclusion citoyenne dans la sphère de décision

Faire la politique sans politiciens, s'est laissé les citoyens prendre des décisions sans que des intermédiaires expriment leur volonté. J.-J. Rousseau (2020, p.321) en donne l'image dans sa doctrine. Il a recommandé que soit confié aux citoyens la responsabilité de formuler, eux-mêmes, les règles de droit auxquelles ils doivent obéir, en les décrivant comme les légitimes détenteurs de la souveraineté. Il a milité pour la participation effective du peuple dans la gestion des affaires publiques, en appelant de ses vœux l'instauration d'une démocratie au sein de laquelle la législation serait le produit d'un consensus unanime.

Conscient du fait que l'idéal démocratique, tel que le décrit J.-J. Rousseau (2020, p.8), est jugé utopique à tort, nous avons dédié cette recherche au renouveau paradigmatique qui matérialise sa conception de la *nomocratie*. Aussi, comptons-nous prouver que le règne des lois, auquel il aspirait, prenait appui sur un support technique inexistant de son vivant, parce qu'il nécessitait un dispositif rationnel capable de rassembler la myriade d'individus formant le corps politique dans un lieu précis, pour constituer un moi moral collectif à la source du droit. C'est pourquoi, Il semble logique de déduire que la souveraineté populaire, dont le citoyen de Genève fut le concepteur, s'incarne uniquement dans la cyberdémocratie.

Bon nombre de gens auront du mal à accepter que Rousseau ait traité la question de la cyberdémocratie. Déjà, à cause de la temporalité. Il semble invraisemblable qu'un

philosophe du siècle des *Lumières* ait pu s'intéresser à un sujet aussi récent que le recours à internet dans le processus de décision démocratique. Sachant que l'invention de l'informatique, au cœur de la cyberdémocratie, a eu lieu au XX^e siècle, on est en droit de demander : par quel miracle un auteur mort le 2 juillet 1778 aurait pu prédire l'émergence de ce phénomène ?

Ensuite, sachant que Rousseau a présenté les liens existants entre les progrès techniques et l'émergence des inégalités sociales, il est normal qu'on ait des réticences à admettre que ce penseur soit un pionnier en matière de révolution numérique appliquée à la politique. Il est, en effet, difficile d'envisager qu'un adepte du mythe du bon sauvage soit un inspirateur du cadre virtuel servant de mécanisme de consultation du peuple.

Pourtant, Rousseau est bel et bien un architecte avant-gardiste de la cyberdémocratie. Certes, il n'en a pas forgé le concept. Cependant, en s'opposant à la liaison de la démocratie à la représentation, il en a posé les bases. Il savait que le droit de légiférer revenait aux citoyens, en tant que membres du souverain, qui devait s'exprimer sans intermédiaires. Il a, donc, intimé que l'on rassemble tous les citoyens d'un pays en un lieu précis pour voter les lois, quand bien même la densité de la population et la superficie du territoire nous ferait penser que cette tâche est impossible à réaliser. Il a précisé que son projet n'est nullement utopique, en constatant que « le peuple assemblé, dira-t-on, quelle chimère ! C'est une chimère aujourd'hui ; mais ce n'était pas une il y a deux mille ans » (J.-J. Rousseau, 2020, pp.317-318).

En fait, il pensait que l'instauration de la démocratie nécessite des moyens innovants dont l'usage pourrait nous faire oublier la béatitude et la tranquillité de l'état de nature. Il a certifié que si on laisse à « l'homme civilisé le temps de rassembler toutes ses machines autour de lui, on ne peut douter qu'il surmonte facilement l'homme sauvage » (J.-J. Rousseau, 2020, p.27). Il a formulé le vœu que le progrès, qui a extrait l'homme de son solipsisme bienheureux, puisse également corriger les inégalités contractées par une association fondée sur de mauvais principes. Il pensait fermement que les causes du mal sont indispensables à l'élaboration d'une cure destinée à freiner son expansion.

3. Une démocratie directe par le truchement du numérique

3.1. L'histoire d'un concept novateur

La naissance du concept "cyberdémocratie" est intervenue en 1992 lorsqu'un magnat texan de l'informatique, dénommé Ross Perrot, fit la promotion au sein du Parti républicain d'une idylle entre la tech et l'État. Il fut le chantre d'un grand basculement supposé remplacer le parlementarisme par « une votation numérique et une gouvernance technocratique » (S. Laurent, 2025, p.47). Il opposait ainsi son modèle de cyberdémocratie, plus directe et efficiente, à la démocratie traditionnelle faite de représentation et de compromissions.

De cette manière, Ross se proposait d'appliquer ses compétences managériales au pays en instituant un mode de gouvernance inédit fondé sur l'immédiateté de l'interconnexion des cybercitoyens. Il envisageait au fil du temps pouvoir se passer du contrôle démocratique des parlementaires, en constituant en ligne des budgets participatifs et des programmes politiques concertés. Ainsi, internet lui paraissait être le nouveau et le seul médium entre le peuple et le gouvernement, de sorte que les projets débattus par le truchement des plateformes numériques allaient acquérir plus de légitimité que les délibérations résultant des sessions plénières des assemblées parlementaires.

Cependant, le problème de la perspective développée par Ross était la verticalité de son système de pouvoir, car dans son approche le net devait servir uniquement de mécanisme de consultation de l'avis majoritaire et ne jamais conférer ni force ni exécutoire aux discussions des internautes. Le cybercitoyen n'était utile que dans la mesure où il donnait du crédit aux propositions gouvernementales, de manière à rendre caduques les verrous traditionnels pouvant entraver l'absolutisme étatique.

Par la suite, en 2002, Pierre Lévy va redéfinir le concept de cyberdémocratie. Il lui consacre un ouvrage dans lequel il analyse les « premiers pas de la cyberdémocratie effective » (P. Lévy, 2002, p.283). Lévy utilise ce vocable pour désigner un ensemble de transformations sociales, qui témoignent du fait que le net constitue aujourd'hui un système d'aide à la décision démocratique. À son avis « dans la plupart des pays avancées, les initiatives se multiplient pour simplifier les procédures administratives, rendre les

processus de « production de la loi » plus transparents et rapprocher le gouvernement du citoyen au moyen d'Internet » (P. Lévy, 2002, p.113).

Aussi, sachant que la cyberdémocratie renvoie à une condition sociale qui consacre puis accroît le pouvoir décisionnel du peuple par le truchement du cyberspace, nous avons opéré un regard croisé entre les théories de Pierre Lévy et celles de Jean-Jacques Rousseau. En fait, nous nous sommes demandé si le recours à une plateforme numérique permettant aux citoyens de légiférer sans intermédiaires ne constituerait pas une avancée significative dans la réalisation de l'idéal démocratique.

Lorsqu'on rapproche la doctrine de Rousseau de celle de Lévy, on se rend compte de la proximité existant entre les théories par lesquels ces penseurs encensent le travail collaboratif. En effet, au cœur de la cyberdémocratie prônée par Pierre se trouve la notion d'intelligence collective, qui rappelle fortement la volonté générale constituant le socle de la législation démocratique de Jean-Jacques. Loin de la simple coïncidence, le renvoi au groupe que permet l'usage des mots collective et générale sert à souligner dans les deux cas l'importance accordée à la mise en commun des efforts.

Si l'intelligence collective de Lévy s'ancre dans une société où les technologies de l'information et de la communication permettent de mutualiser les talents et de mettre à profit le savoir d'une multitude d'anonymes qui interagissent dans le cyberspace, la volonté générale de Rousseau laisse quant à elle les membres d'une communauté légiférer en ayant à l'esprit le bien commun. Le point d'union entre ces deux visions étant le fait que les capacités cognitives d'une pluralité d'individus surpassent toujours celles d'une personne isolée aussi sage soit elle. En somme, là où Lévy est séduit par « l'émergence de la « société de l'information », [qu'il] préfère appeler civilisation de l'intelligence collective » (2020, p.198), Rousseau lui avait anticipé l'avènement d'une agora "numérique" dans laquelle « ce qui généralise la volonté est moins le nombre de voix que l'intérêt commun qui les unit » (J.-J. Rousseau, 2020, p.270).

3.2. Les ébauches de cyberdémocratie : des États-Unis à la France

La cyberdémocratie est fortement redevable aux États-Unis. Tout comme la formulation de son concept s'est effectué dans ce pays, c'est encore là-bas que les premières tentatives visant à lui donner une forme concrète ont émergé. C'est pourquoi,

bien que le néologisme de Ross Perrot ait été abandonné entre temps, la cyberdémocratie a émergé dans le paysage politique en 2009 sous le nominatif de gouvernement ouvert. Barack Obama a forgé cette expression après son élection pour désigner son schéma de gouvernance, qui s'appuie sur le numérique de manière à favoriser « la transparence de l'action publique, la participation des citoyens et la collaboration horizontale entre les services de l'administration » (C. Mabi, 2021, p.220).

Puis, en 2012, la France s'est inspirée du modèle américain en organisant sa politique de manière à permettre l'ouverture à l'initiative citoyenne dans le fonctionnement de l'État. Sous l'impulsion d'une association progressiste dénommée *SmartGov*, les Français ont mis au point un "parlement citoyen" en février 2013, c'est-à-dire qu'ils ont mis en marche une plateforme au sein de laquelle un député volontaire pourrait déposer ces projets de lois afin de les enrichir grâce aux contributions des internautes.

Seulement, il a fallu attendre le mois d'octobre 2016 pour qu'un texte législatif issu d'un travail collaboratif entre la société civile et le gouvernement puisse être rédigé en ligne. Ainsi naquit la *loi pour la république numérique*, constituant une cocréation de la secrétaire d'État Axelle Lemaire et des internautes ayant choisi de répondre à la consultation publique.

La cyberdémocratie a surtout connu son expression la plus forte en France à travers le mouvement de contestation que représente les *gilets jaunes*. Ce dernier a fortement contribué à la vulgarisation des technologies à visée citoyenne (civic tech), qui ont facilité la mobilisation et la coordination des groupes contestataires.

Comme le rappelle justement Clément Mabi, il se développe en France à cette époque une démocratie Internet faite de mouvements de contestation prenant appui sur les civic tech. Il écrit que les gilets jaunes se mobilisent « dès le 10 octobre 2018, [avec] l'événement Facebook créé par Éric Drouet, un chauffeur routier de Melun, pour contester contre la hausse des taxes sur le carburant » (C. Mabi, 2019, p.66). Plus tard, Priscillia Ludosky va publier une pétition sur la plateforme *Change.org*, qui donnera une envergure nationale aux revendications en regroupant les signatures de 225 000 personnes.

Tous ces événements vont pousser le Président Emmanuel Macron à ouvrir, le 15 janvier 2019, un Grand Débat National sur une plateforme numérique. Cette décision présidentielle faisait suite à la proposition du vice-président du Conseil italien Luigi di

Maio, intervenue le lundi 7 janvier 2019, invitant les gilets jaunes à utiliser la plateforme Rousseau pour mener leurs actions et exposer leurs revendications.

Conclusion

À l'issue de notre réflexion, retenons simplement que le monde politique recèle de nombreuses fraudes et magouilles, qui affectent la crédibilité de nos institutions démocratiques. Il devient donc urgent de rénover notre modèle institutionnel, en ayant à l'esprit la faillibilité des hommes et des femmes qui incarnent la puissance étatique.

À notre époque, il ne suffit plus d'accorder le droit de vote à des électeurs pour garantir l'autonomie d'un peuple. La capacité de ce dernier à s'autodéterminer dépassent dorénavant les mécanismes de la représentation. Le système représentatif a été longtemps encensé, parce qu'on y voyait un dispositif de délégation du pouvoir fondé sur le consentement individuel. Mais, on a réalisé que ce modèle institutionnel produit de nos jours un vent de contestation, qui ouvre la voie à des technologies permettant l'inclusion citoyenne dans la sphère de décisions.

Cela conduit au fil du temps à l'émergence de la cyberdémocratie, représentant une forme de gouvernance supposée restaurer le lien de confiance entre le peuple et l'État, par le recours à des procédés numériques d'intermédiation. Tout cela semble réaliser le vieux rêve de Rousseau appelant à l'établissement d'une législature démocratique au sein de laquelle les citoyens délibèrent sans intermédiaires.

Bibliographie

BAYART François, 2008, *La politique du ventre*, 3e édition, Paris, Fayard.

SPITZ Jean-Fabien, 1993, « Jean-Jacques Rousseau et les droits de l'individu », in *L'individu dans la pensée moderne*, publié par Gian Mario Cazzaniga et Yves Charles Zarka, Paris, Edizioni ETS, pp.659-674.

COELHO Ophélie, 2025, *Géopolitique du numérique, l'impérialisme à pas de géants*, Paris, éditions de l'atelier.

DESTAL Mathias et TURCHI Marine, 2017, *Marine est au courant de tout*, Paris, Flammarion.

EYENE MBA Jean-Rodrigue-Élisée, 2001, *Démocratie et développement en Afrique face au libéralisme*, Paris, L'Harmattan.

INAMA Koussou, 1994, « Grandeurs, servitudes et espoirs de la République », in *Sur les sentiers de la démocratie gabonaise*, Libreville, éditions L'Ogooué, pp.12-20.

MABI Clément, 2019, « La démocratie numérique au défi de la critique sociale en France », in *Le mouvement Social*, numéro 268, Paris, éditions La Découverte, pp-61 à 79.

MABI Clément, 2021, « La « civic tech » et la « démocratie numérique » pour « ouvrir » la démocratie », in *Réseaux*, numéro 25, Paris, éditions La Découverte, pp-215-248.

MACHIAVEL Nicolas, 1996, *Le prince*, traduit par Christian Bec, Paris, éditions Robert Laffont.

LAURENT Sylvie, 2025, *La Contre-révolution californienne*, Paris, Éditions du Seuil.

LÉVY Pierre, 2002, *Cyberdémocratie*, Paris, éditions Odile Jacob.

MAYILA Louis Gaston, 2006, *La refondation de l'État au Gabon*, Paris, éditions Thélès.

MBORANTSUO Marie Madeleine, 2011, *Constitution de la république gabonaise*, Libreville, ouvrage publié sous le Haut patronage de la Cour Constitutionnelle.

NKRUMAH Kwame, 1973, *Le neo-colonialisme, dernier stade de l'impérialisme*, Paris, Présence africaine.

PLATON, 1981, *Le politique*, Œuvres complètes, Tome 2, traduit par Léon Robin et M. J. Moreau, Paris, Gallimard.

POPPER Karl, 1979, *La société ouverte et ses ennemis*, Tome 1, L'ascendant de Platon, traduit de l'anglais par Jacqueline Bernard et Philippe Monod, Paris, éditions du Seuil.

PRELOT Marcel, 1969, *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz.

REUTER Paul et GROS André, 1976, *Traités et documents diplomatiques*, Paris, Presses Universitaires de France.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 2020, *Œuvres politiques*, Paris, Classiques Garnier.

Webographie

COUTEAU Frédéric, Revue de presse internationale, « À la Une : Nicolas Sarkozy en prison », Radio France, consulté le 20 mars 2026 [en ligne] <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/revue-de-presse-internationale/20251021-%C3%A0-la-une-nicolas-sarkozy-en-prison>.

SINTES Fabienne, « Affaires Epstein : un complot contre la démocratie », Radio France, consulté le 20 mars 2026 [en ligne]
<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-18-20-le-telephone-sonne/le-18-20-le-telephone-sonne-du-lundi-09-fevrier-2026-4818774>.